

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 25 mars 2010**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**AGER 010-1941/10/CC**

**■ Approbation d'une affectation d'autorisation de programme pour la desserte pluviale des quartiers de la Grave et des Médecins à Marseille (13ème arrondissement)  
DEASRVs 10/4333/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Afin d'apporter une réponse aux problèmes d'inondation et d'assainissement des quartiers de la Grave et des Médecins et de permettre leur développement, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole conduit un projet de desserte sanitaire au titre de ces compétences propres et de desserte pluviale par convention avec la Ville de Marseille. Le principe de cette opération a été approuvé par le Conseil Municipal de Marseille par la délibération 00/0117/EHCV du 28 février 2000.

Par délibération FAG/00/036/CC du 15 décembre 2000, le Conseil de Communauté a approuvé la convention de mandat 01/206 pour la réalisation de travaux sur le réseau des eaux pluviales confiée par la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Par délibération DPEA/01/118/B du 6 Juillet 2001, le Bureau de la Communauté a approuvé l'avenant n°1 à la convention de mandat n°01/206, qui intègre au programme initial l'opération « Desserte pluviale des quartiers de La Grave et des Médecins », pour un montant d'autorisation de programme 640 285,87 euros.

Par convention de gestion 04/1237 du 25 juin 2004 conclue entre la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la Ville de Marseille confie à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, dans le cadre du service de l'assainissement, la gestion du service des eaux pluviales sur le territoire de la Ville.

Par délibération 08/0093/EHCV du 1<sup>er</sup> février 2008, le Conseil Municipal de la Ville de Marseille a approuvé l'avenant 15 de la convention de gestion du service des eaux pluviales qui transfère l'opération « Desserte pluviale des quartiers de La Grave et des Médecins » de la convention de mandat à la convention de gestion.

Par délibération DPEA/001-046/08/BC du 8 février 2008, le Bureau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a également accepté ce transfert.

Les études de maîtrise d'œuvre conception de l'opération "Desserte pluviale des quartiers de La Grave et des Médecins" ont été engagées via le marché n° 08/049CUMPM approuvé par le Bureau de la Communauté, par la délibération AGER/001-370/08 BC du 28 juin 2008.

Cette opération a fait l'objet d'une enquête publique du 24 septembre au 26 octobre 2007, d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique pris le 8 octobre 2008 et d'un arrêté d'autorisation au titre du Code de l'Environnement et de Déclaration d'Intérêt Général pris le 25 novembre 2009.

Pour la partie pluviale de cette opération, les travaux envisagés consistent en :

- la pose de 1 700 ml de buse sous les chemins des Xaviers et de la Grave,
- le recalibrage de 1 700 ml des ruisseaux de la Grave et des Xaviers,
- la réalisation de 5 bassins de rétention et la réhabilitation du bassin Bara existant.

Le montant prévisionnel de cette partie est estimé à 10 000 000 euros.

Par délibération AGER/010-26/13/09 CC du 26 mars 2009, le Conseil de la Communauté a créé une nouvelle autorisation de programme (opération 2009/00143 - Aménagement pluvial La Grave/Les Médecins), dans le cadre du Budget Primitif de l'exercice 2009, d'un montant total de 10 000 000 euros, pour réalisation des travaux sur le pluvial de cette opération.

Afin de permettre le lancement des marchés nécessaires à la réalisation des travaux dès la finalisation des Dossiers de Consultation des Entreprises correspondants, il convient d'affecter l'autorisation de programme de cette opération.

Il s'agit de permettre à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de pouvoir intervenir au fur et à mesure de l'acquisition des emprises foncières nécessaires.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code des Marchés Publics,
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- La délibération FAG/00/036/CC du 15 décembre 2000 du Conseil de Communauté approuvant la convention de mandat 01/206 pour la réalisation de travaux sur le réseau des eaux pluviales confiée par la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- La délibération DPEA/01/118/B du 6 juillet 2001 du Bureau de la Communauté approuvant l'avenant n°1 à la convention de mandat n°01/206, qui intègre au programme initial l'opération « Desserte pluviale des quartiers de La Grave et des Médecins »,
- La délibération AGER/010-26/13/09 CC du 26 mars 2009 du Conseil de Communauté créant une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 10 000 000 euros, dans le cadre du Budget Primitif de l'exercice 2009, pour réalisation des travaux relatifs au pluvial dans le cadre de cette opération (Aménagement pluvial La Grave/Les Médecins – opération 2009/00143).

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de permettre le lancement des marchés relatifs à la réalisation des travaux dès finalisation des Dossiers de Consultation des Entreprises et acquisition des emprises foncières nécessaires par la Ville de Marseille.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme portant sur l'opération de desserte pluviale de la Grave/Les Médecins pour un montant de 10 000 000 euros.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires relatifs à ces travaux seront inscrits au Budget Général 2011 et suivants, Opération 2009/00143 - Sous politique F 180, nature 458101.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières de l'Etat, du Département des Bouches-du-Rhône, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de l'Agence de l'Eau ou de tout autre organisme financier.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué à la Propreté,  
Traitement des Déchets, Eau et Assainissement

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Une agglomération éco-responsable

Antoine ROUZAUD

Martine VASSAL

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI